

ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DE CHATEAU VILLE VIEILLE

Compte rendu de la réunion des membres du bureau Du 23 mars 2021 à la Mairie de Château Ville-Vieille

L'An deux mille vingt et un, le vingt-trois mars, les Membres du Bureau de l'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE de la Commune de CHÂTEAU VILLE-VIEILLE, dûment convoqué le seize mars, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Michel MOUTTE**, Président

PRESENTS : MOUTTE MICHEL, MASCHIO JEAN-PIERRE, PONCET JEAN-LOUIS, RANDU FRANCK, ALLAIS ANDRE (POUVOIR DE MONNET CHRISTOPHE), HUMBERT ROGER

ABSENTS REPRESENTES : MONNET CHRISTOPHE (POUVOIR A ALLAIS ANDRE)

ABSENT : MARTY PHILIPPE

SECRETAIRE DE SEANCE : MASCHIO JEAN-PIERRE

MEMBRES EN EXERCICES : 8

Présents : 6

Pouvoirs : 1

Suffrages exprimés : 7

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte de gestion 2020
- Approbation du compte administratif 2020
- Affectation de résultats
- Vote du Budget Primitif 2021
- Autorisation au Président à signer une convention de pâturage avec le GAEC des Cordeliers
- Proposition d'un diagnostic sur l'alpage de Sommet Bucher- Montbardon
- Etablissement de l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale
- Questions diverses

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Approbation du compte de gestion 2020

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, le détail des dépenses effectuées et les bordereaux de titres de recettes ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des opérations ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - **Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.**

Approbation du compte administratif 2020

Les membres du bureau, réuni sous la présidence de Michel MOUTTE examinent le compte administratif du budget de l'Association Foncière et Pastorale qui s'établit comme suit :

Résultat de l'exécution :

	Mandats émis	Titre émis	Résultat ou solde d'exécution N-1	Résultat/Solde
Fonctionnement	22 876.10	25 362.50	002 54 977.15	57 463.55
Investissement	0.00	0.00	001 12 288.89	12 288.89
Dont 1064		0.00		
Dont 1068				
TOTAL DU BUDGET	22 876.10	25 362.5.	67 266.04	69 752.44

Restes à réaliser et résultat cumulé :

	RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE	
	Dépenses	Recettes	Solde	EXCEDENT	DEFICIT
Fonctionnement	0.00	0.00	0.00	57 463.55	
Investissement	0.00	0.00	0.00	12 288.89	
TOTAL DU BUDGET	0.00	0.00	0.00	69 752.44	

Hors de la présence de Monsieur Michel MOUTTE, Président, les membres du bureau, à l'unanimité approuvent le compte administratif 2020 du budget

Affectation des résultats de l'exercice 2020

Les résultats de cet exercice laissent apparaître pour le Budget de l'Association Foncière et Pastorale :

- un excédent de fonctionnement de **57 463.55 €**
- un excédent d'investissement de **12 288.89 €**

Monsieur le Président demande au Conseil des Syndics de bien vouloir se prononcer sur l'affectation des résultats de fonctionnement du budget.

Après avoir entendu l'exposé du Président et après avoir délibéré, le Conseil des Syndics décide à l'unanimité :

- L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020, soit **57 463.55 €** est affecté **au compte 002** de la section de fonctionnement en recettes de l'exercice 2021.

Vote du Budget Primitif 2021

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel se rapporte,

Monsieur le Président expose le contenu du budget.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité

- **ADOPTÉ** le budget primitif de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

- Sections	- Total Dépenses	- Total Recettes
Investissement	15 795 €	15 795 €
Fonctionnement	82 825 €	82 825 €
Totaux cumulés	98 620 €	98 620 €

Autorisation au Président de signer un contrat de vente d'herbe avec le gaec des CORDELIERS – Section N- alpage Gambarel

Monsieur le Président expose que la quasi-totalité des parcelles de la section N, lieu-dit Gambarel, faisant partie du périmètre de l'AFP sont pâturées par le GAEC Des Cordeliers sans faire l'objet d'une convention.

Il propose d'établir un contrat de vente d'herbe avec le GAEC des Cordeliers afin de régulariser la situation.

La surface est de 36 ha, le Président propose un prix de 25 €/ha soit un prix de 900 €. Après avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'établir un contrat de vente d'herbe du 20 juin 2021 au 20 octobre 2021 avec le GAEC des Cordeliers – Le Grand Lara – 05200 LA BATIE VIEILLE pour le montant ci-dessous :
 - **ALPAGE de GAMBAREL** **900 €**
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat correspondant

Autorisation au Président de signer un contrat de vente d'herbe avec Monsieur HUMBERT Olivier - Alpage Les Planisseaux

Monsieur le Président fait part de la demande de Monsieur HUMBERT Olivier, agriculteur sur la commune de Château-Ville-Vieille, de faire pâturer l'alpage des Planisseaux.

Il propose d'établir un contrat de vente d'herbe avec Monsieur HUMBERT Olivier sur l'alpage des Planisseaux pour une surface de 5 ha au prix de 12€50/ha soit pour un montant de 62€50

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'établir un contrat de vente d'herbe du 20 juin 2021 au 20 octobre 2021 avec Monsieur HUMBERT Olivier- Souliers- 05350 CHATEAU - VILLE-VIEILLE pour le montant ci-dessous :
 - **ALPAGE des Planisseaux** **62€50**
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat correspondant

Demande de subvention pour la réalisation d'un diagnostic pastoral

Après avoir présenté le projet à réaliser : Diagnostic pastoral sur l'alpage de Montbardon Sommer Bucher et sur 3 zones pastorales attenantes

Le Président demande au Conseil Syndical de se prononcer sur :

- le projet
- le plan de financement

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- **ARRETE** le projet d'un montant de : 10125 € H.T.
- **APPROUVE** le plan de financement global qui prévoit :
 - 80 % de subvention, soit un montant de 8100 euros H.T.,
 - 20 % d'autofinancement, soit un montant de 2025 euros H.T.

- **DECIDE** de déposer des demandes de subvention pour un montant de 8100 euros H.T.
- **AUTORISE** le Président à signer le devis de la CERPAM d'un montant de 12 150 € TTC
- **CHARGE** le Président d'instruire le dossier et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet

L'excédent de fonctionnement et d'investissement reporté de 2020 qui s'élève globalement à 69752 € permet d'envisager un programme de travaux et d'entretien assez conséquent et de supporter le reste à financer sur les opérations subventionnables ainsi que l'apport de l'AFP au débroussaillage sur Chalvet.

Dans les travaux à prévoir, les postes à souligner concernent :

- L'entretien des bâtiments (cabane de Chalvet et de l'Ouragan) pour lesquelles le conseil syndical est d'accord de réaliser les travaux suivant devis reçus et présentés lors du précédent conseil syndical. (Dépenses de fonctionnement)
- La reprise du captage de Peas Bas pour un montant de 10000 € qui concerne la cabane de Peas Bas si la nouvelle analyse d'eau à programmer en mai s'avérait hors norme (dépenses d'investissement) .
- Le lancement du diagnostic pastoral de l'Alpage Montbardon -Sommet Bûcher pour un montant prévisionnel de 12500€ dont il est question plus haut(dépenses de fonctionnement)

Questions diverses

- Des précisions sont à demander au Cerpam concernant le diagnostic pastoral pour l'Alpage Montbardon -Sommet Bûcher qui doit aussi être pour l'AFP un outil permettant de mieux contrôler l'organisation des pâturages et le respect du nombre de bovins sur chaque parc .
- Zone derrière le Pied la Casse à Ville-Vieille : Nous n'avons pas réussi à trouver pour l'instant de solution permettant de faire pâturer cette zone. Mais elle est déclarée à la PAC par le Groupement de l'Agrenier et il va être demandé au nouveau Président du Groupement Daniel Barban de faire pâturer une partie du troupeau sur cette zone en début d'estive où même quelque temps avant pour freiner son embroussaillage.
- Guides d'Embrun : ils ont contacté la commune pour un éventuel partenariat pour utiliser une cabane d'alpage pour tourisme d'hiver. A priori ils seraient intéressés par l'Ouragan ou Chalvet. Le conseil sera tenu au courant si cela se concrétise.
- Une rencontre entre présidents des AFP d'Abries-Ristol, Aiguilles, Château -Ville-Vieille et Arvieux est prévue en Avril pour une concertation et une action commune vis-à-vis de la DDT au sujet de l'arrêté préfectoral d'avril 2007.
- Subventions vers le Département et la Région : Tous les dossiers ont été envoyés et reçus par les services compétents, y compris celui préparé par la commune pour la cabane de Sommet Bûcher.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22 h 30

Le Président
Michel MOUTTE
 ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE
 MAIRIE
 05350 CHATEAU VILLE VIEILLE